

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/binic-22520/binic-les-plaisanciers-veulent-etre-plus-ecoutes-sur-les-affaires-du-port-7032622>

Binic. Les plaisanciers veulent être plus écoutés sur les affaires du port

Le conseil portuaire de Binic-Etables-sur-Mer (Côtes-d'Armor) devra être dissous. C'est ce qu'a décidé le tribunal administratif, donnant ainsi raison aux plaisanciers. Ceux-ci réclament d'être mieux représentés dans l'administration du port binicais. Pas sûr que le Département l'entende ainsi.



Michel Le Bolloc'h et Yves de Tilly, plaisanciers du port de Binic. | OUEST-FRANCE
[Ouest-France](#)Emmanuelle METIVIER. Publié le 28/10/2020 à 18h00

Le tribunal administratif a décidé de donner raison aux plaisanciers en ordonnant la dissolution du conseil portuaire de [Binic-Etables-sur-Mer](#) (Côtes-d'Armor). Les plaisanciers ont une demande ferme ; celle d'une meilleure représentation dans l'administration du port binicais.

Que dit le tribunal administratif ?

Au terme de l'audience du 3 septembre, le tribunal administratif vient de leur donner raison : le conseil portuaire n'est pas conforme au Code des transports, le conseil départemental des Côtes-d'Armor a deux mois pour engager une procédure permettant de fixer une nouvelle composition du conseil portuaire du port départemental de Binic.

Qu'est-ce qu'ont à gagner les plaisanciers ?

Ce nouveau conseil intégrera un comité de neuf membres représentant les usagers du port. Les plaisanciers espèrent ainsi davantage de poids et revenir à la table des discussions.

« Nous serons ainsi mieux informés des dossiers et projets en cours et pourrons poser des questions, poursuivent Yves de Tilly et Michel Le Bolloc'h, également plaisancier et président du vieux gréement le Rigel.

Quels sont les dossiers du port qui les inquiètent ?

La liste des questions que les plaisanciers souhaitent voir débattues est longue : Les travaux du port, la « continuité de l'Ic et les hydro-agitateurs qui soulèvent tant de questions, le renouvellement des pontons vieux de plus de trente ans, l'avant-port, les travaux de la capitainerie...

Yves de Tilly estime aussi que les finances du port seraient meilleures si le personnel qui y travaille était de statut portuaire et non municipal. Les plaisanciers attendent également des précisions sur la Société publique locale (SPL), Eskale d'Armor, créée par le Département le 5 octobre 2020, afin d'assurer la gestion des ports.

Quelles sont les conséquences du jugement ?

À la satisfaction des plaisanciers d'avoir eu gain de cause au tribunal administratif, répond cependant l'indifférence du conseil départemental.

Cette décision de justice n'aura aucune incidence sur la gestion des ports ni sur les décisions déjà votées, déclare Jean-Yves de Chaisemartin, vice-président Infrastructures, équipement du territoire, de la mer et du littoral. Le conseil portuaire est une organisation uniquement consultative. S'il faut en constituer un nouveau, nous nous adapterons.

Les plaisanciers seront-ils vraiment mieux représentés ?

Le service départemental concerné estime même que les plaisanciers pourraient, au final, avoir encore moins de représentants dans le nouveau comité des usagers : deux au lieu de quatre dans la structure actuelle.

Les textes stipulent que le président du conseil départemental détermine le nombre de sièges revenant à chaque catégorie d'usagers au titre du commerce, de la pêche et de la plaisance, compte tenu de l'importance respective de chacune de ces activités.

Les plaisanciers, eux, estiment pourtant en mériter davantage.